

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 24 février 2021

Sous la présidence de M. SCHEYDECKER Camille, Maire.

Membres présents : Mmes et MM. AMBOS Danièle, MEYER Albert, BURGARD Marie-Louise, MULLER Patrick, EGGERMANN Nathalie et MEY Dominique, Adjointes au Maire.

Mmes et MM. WERNERT Georges, KOENIG Jean-Louis, MARTIN Louis, MIESCH Liliane, BURGER Martine, EBERLIN Lionel, BECK Hélène, RIPP Véronique, ERNEWEIN Arnaud (procuration à SCHEYDECKER Camille jusqu'à son arrivée à 20h05 au point n° 7), HAAS Ludovic, WAHL Jonathan, ESCHENLAUER Rémi, FEVER Vanessa et HOERTH Céline.

Membres absents excusés : Mmes et MM., STEIN Véronique (procuration à MARTIN Louis), SCHUNDER Rachel (procuration à BURGARD Marie-Louise), STRAUB Julie (procuration à EBERLIN Lionel), HAASSER Mireille (procuration à HOERTH Céline), BRUCKER Stéphane (procuration à ESCHENLAUER Rémi) et MALARD Adrien (procuration à ESCHENLAUER Rémi).

Vu que les conditions de quorum prévues au IV de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 (modifié par la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1er juin 2021) sont réunies, le Conseil Municipal a qualité de pouvoir délibérer de façon valide. La séance est ouverte à 19,00 heures dans la salle festive du Centre Sportif et Culturel « Le Céram » sous la présidence de M. le Maire.



Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 18 février 2021 et affiché ce même jour dans le couloir de la Mairie.



M. le Maire propose de désigner le secrétaire de séance : après vote à mains levées unanime, M. WERNERT Georges est désigné comme secrétaire de séance pour la réunion du 24 février 2021.



N° 001/2021 ◆ Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020.

Après lecture donnée par le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 15 décembre 2020 dans les formes et rédactions proposées, puis procède à sa signature.



N° 002/2021 ◆ Programme des travaux d'exploitation et patrimoniaux pour 2021 - Forêt communale de Soufflenheim.

Le Conseil Municipal,

- Vu le projet de programme des travaux d'exploitation (avec état prévisionnel des coupes) et des travaux patrimoniaux (travaux de maintenance parcellaire, sylvicoles, de protection contre les dégâts de gibier et d'infrastructure) élaboré par l'Office National des Forêts et concernant la forêt communale de Soufflenheim pour l'exercice 2021, ainsi que le programme REMOBIO tranche 1 (dégagement des plantations) et REMOBIO tranche 2 (plantations),

- Après avoir entendu les explications détaillées de M. ANSTETT Arnaud, agent patrimonial de l'ONF chargé de la forêt communale depuis le 1^{er} septembre 2020,

- Après discussion, délibération et vote à main levée unanime,

décide :

- 1) De donner son accord de principe quant aux travaux proposés et prévus pour l'exercice 2021,
- 2) D'approuver le programme des travaux d'exploitation et l'état prévisionnel des coupes se soldant par un total net prévisionnel de 21.110,00 € HT pour un volume de 782,00 m³ de bois façonné et de 11.320,00 € HT pour un volume de 946,00 m³ de coupes en vente sur pied,
- 3) D'approuver le programme des travaux patrimoniaux qui est estimé à 13.560,00 € HT pour l'année 2021, à 9.690,00 € HT en ce qui concerne le programme REMOBIO tranche 1 (dégagement des plantations) et à 52.690,00 € HT en ce qui concerne le programme REMOBIO tranche 2 (plantations),
- 4) D'autoriser le Maire à signer et à approuver par voie de conventions ou de devis la réalisation des travaux dans la limite des crédits qui seront ouverts par le Conseil Municipal lors du vote du Budget Primitif 2021 (annexe de la forêt).



N° 003/2021 ◆ Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2020 du Budget Annexe de la Forêt.

Le Conseil Municipal,

- Réuni sous la présidence de M. MEYER Albert, Adjoint au Maire, le Maire ayant quitté la salle de réunion au préalable,

- Délibérant sur le compte administratif 2020 du budget annexe de la forêt dressé par le Maire, M. SCHEYDECKER Camille,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré ainsi que le compte de gestion du percepteur,

- Après avoir décidé à l'unanimité de voter le compte administratif 2020 du budget annexe de la forêt au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement,

- Après vote à main levée dont le résultat était :

Budget	Section	Votants	Pour	Contre	Abstentions	Total
Annexe de la forêt	Fonctionnement	25	25	0	0	25

1) Donne acte au Maire de la présentation faite du compte administratif 2020 du service annexe de la forêt, lequel peut être résumé comme suit :

		Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Fonctionnement	Dépenses	477 297,00	192 155,47	0,00
	Déficit reporté n-1	0,00	0,00	0,00
	Total dépenses de fonctionnement:	477 297,00	192 155,47	0,00
	Recettes	134 030,00	71 867,83	0,00
	Excédent reporté n-1	343 267,00	343 267,00	0,00
	Total recettes de fonctionnement:	477 297,00	415 134,83	0,00
Excédent/déficit de fonctionnement		0,00	222 979,36	0,00
		Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Investissement	Dépenses	0,00	0,00	0,00
	Déficit reporté n-1	0,00	0,00	0,00
	Total dépenses d'investissement:	0,00	0,00	0,00
	Recettes	0,00	0,00	0,00
	Excédent reporté n-1	0,00	0,00	0,00
	Total recettes d'investissement:	0,00	0,00	0,00
Excédent/déficit d'investissement		0,00	0,00	0,00
Résultat de clôture	Cumul dépenses	477 297,00	192 155,47	0,00
	Cumul recettes	477 297,00	415 134,83	0,00
	Solde des cumuls	0,00	222 979,36	0,00
	Résultat de clôture	0,00	222 979,36	0,00

- 2) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) Constate au niveau du compte administratif 2020 du budget annexe de la forêt un excédent de clôture de 222.979,36 euros,
- 4) Approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé par le Percepteur et déclare qu'il n'appelle à aucune observation ni réserve de sa part,
- 5) Approuve à l'unanimité le compte administratif 2020 du budget annexe de la forêt tel que présenté et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 004/2021 ◆ Budget Annexe de la Forêt – Affectation des résultats de l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal,

- Après délibération et vote à main levée unanime,

décide :

- 1) De répartir et d'affecter le résultat de clôture qui sera repris au budget primitif 2021 du Budget Annexe de la Forêt, comme suit :

Résultats constatés

Déficit de fonctionnement de l'exercice	-120 287,64 Euros
Excédent de fonctionnement reporté	343 267,00 Euros
Excédent de fonctionnement de clôture 2020	222 979,36 Euros
Excédent/déficit d'investissement de l'exercice	0,00 Euros
Excédent/déficit d'investissement reporté	0,00 Euros
Excédent/déficit d'investissement de clôture 2020	0,00 Euros
Excédent de clôture cumulé	222 979,36 Euros

Affectations

Section	Imputation		Sens de l'écriture	Montant en Euros
	Article	Libellé		
Fonctionnement	002	Excédent de fonctionnement reporté	Recette	222 979,36
Investissement	001	Excédent/déficit d'investissement reporté	-	0,00
	1068	Excédent capitalisé	-	0,00
				222 979,36

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 005/2021 ◆ Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2020 du Budget Principal de la Commune.

Le Conseil Municipal,

- Réuni sous la présidence de M. MEYER Albert, Adjoint au Maire, le Maire ayant quitté la salle de réunion au préalable,

- Délibérant sur le compte administratif 2020 dressé par le Maire, M. SCHEYDECKER Camille,

- Après s'être fait présenter le budget primitif, la décision modificative de l'exercice considéré, ainsi que le compte de gestion du percepteur,

- Après avoir décidé à l'unanimité de voter le compte administratif 2020 de la commune au niveau des chapitres pour le fonctionnement et pour l'investissement (avec définition des opérations),

- Après votes à main levée dont le résultat était de :

Budget	Section	Votants	Pour	Contre	Abstentions
Budget Principal	Fonctionnement	25	25	0	0
Budget Principal	Investissement	25	25	0	0

- 1) Donne acte au Maire de la présentation faite du compte administratif 2020, lequel peut être résumé comme suit :

		Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Fonctionnement	Dépenses	3 627 990,00	3 513 572,01	0,00
	Déficit reporté	0,00	0,00	0,00
	Total dépenses de fonctionnement	3 627 990,00	3 513 572,01	0,00
	Recettes	3 627 990,00	4 025 080,70	0,00
	Excédent reporté	0,00	0,00	0,00
	Total recettes de fonctionnement	3 627 990,00	4 025 080,70	0,00
Excédent/déficit de fonctionnement		0,00	511 508,69	0,00
Investissement				
		Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Investissement	Dépenses	972 148,53	527 295,84	393 101,03
	Déficit reporté	340 186,62	340 186,62	0,00
	Total dépenses d'investissement	1 312 335,15	867 482,46	393 101,03
	Recettes	1 312 335,15	962 885,19	52 870,00
	Excédent reporté	0,00	0,00	0,00
	Total recettes d'investissement	1 312 335,15	962 885,19	52 870,00
Excédent/déficit d'investissement		0,00	95 402,73	-340 231,03
Résultat global				
Résultat global	Cumul dépenses	4 940 325,15	4 381 054,47	393 101,03
	Cumul recettes	4 940 325,15	4 987 965,89	52 870,00
	Solde des cumuls	0,00	606 911,42	-340 231,03
	Résultat global	0,00	606 911,42	-340 231,03

- 2) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, au débit et au crédit portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) Constate au niveau du compte administratif du budget principal de l'exercice 2020 un excédent de clôture de 606.911,42 € et un déficit de 340.231,03 € en ce qui concerne les restes à réaliser,
- 4) Approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé par le Percepteur et déclare qu'il n'appelle à aucune observation ni réserve de sa part,
- 5) Approuve à l'unanimité le compte administratif 2020 du budget principal de la commune tel que présenté et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 006/2021 ◆ Budget Principal de la Commune – Affectation des résultats de l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal,

- Après délibération et vote à main levée unanime,

décide :

- 1) De répartir et d'affecter le résultat de clôture qui sera repris au budget primitif 2021 du Budget Principal de la Commune, comme suit :

Résultats constatés

Excédent de fonctionnement de l'exercice	511 508,69 €
Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €
Excédent de fonctionnement de clôture 2020	511 508,69 €
Excédent d'investissement de l'exercice	435 589,35 €
Déficit d'investissement reporté	-340 186,62 €
Excédent d'investissement de clôture 2020	95 402,73 €
Excédent de clôture cumulé	606 911,42 €

Affectations

Section	Imputation		Sens de l'écriture	Montant en €
	Article	Libellé		
Fonctionnement	002	Excédent de fonctionnement reporté	Recette	266 680,39
Investissement	001	Excédent d'investissement reporté	Recette	95 402,73
	1068	Excédent capitalisé	Recette	244 828,30
				606 911,42

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 007/2021 ◆ Approbation de la convention de participation financière avec le Tennis Club de Soufflenheim dans le cadre de la construction d'un terrain de Padel.

Le Conseil Municipal,

- Vu le projet de convention de participation financière qui définit les engagements réciproques pour la réalisation en 2021 de travaux de construction d'un terrain de Padel sur une partie du terrain communal situé Rue de Koenigsbruck qui est mis gratuitement à la disposition du Tennis Club, transmis à chaque conseiller dans le cadre de l'invitation à la présente réunion,

- Après avoir entendu les explications du Maire et sur sa proposition,

- Après discussion, délibération et vote à main levée unanime,

décide :

- 1) D'approuver la convention de participation financière qui définit les engagements réciproques pour la réalisation en 2021 de travaux de construction d'un terrain de Padel sur une partie du terrain communal situé Rue de Koenigsbruck qui est mis gratuitement à la disposition du Tennis Club, telle que présentée,
- 2) De préciser que, par cette convention, la Commune s'engage à subventionner les travaux à hauteur de 15% du coût réel des travaux qui sont estimés à 50.172,00 € TTC, soit une subvention estimée à 7.525,80 € et à cautionner un prêt bancaire que l'association entend demander pour le financement du projet,
- 3) D'autoriser le Maire à signer ladite convention ainsi que toute pièce en relation avec cette affaire, au nom de la Commune,
- 4) De prévoir les crédits nécessaires lors de l'établissement du Budget Primitif 2021.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 008/2021 ◆ Travaux d'investissement 2021 - Approbation du projet susceptible de bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le Conseil Municipal,

- Vu la nécessité de prendre une délibération adoptant les travaux et arrêtant les modalités de financement des projets susceptibles de bénéficier de la DETR 2021,
- Après avoir entendu les explications du Maire et de M. MULLER Patrick, Adjoint au Maire,
- Après discussion, délibération et vote à main levée unanime,

décide :

- 1) D'approuver le projet d'investissement détaillé ci-dessous susceptible de bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021 ainsi que son plan de financement prévisionnel :

<i>Plan de financement prévisionnel pour le projet de rénovation du réseau d'éclairage public dans le Quartier des Etangs – Deuxième phase</i>				
Détail des travaux	Coût prévisionnel en € H.T.	Mode de financement prévisionnel	Montant prévisionnel de financement en € H.T.	Part prévisionnelle de financement
Rénovation du réseau d'éclairage public dans le Quartier des Etangs – Deuxième phase	57 466,32	- Autofinancement	40 226,42	70,00%
		- DETR	17 239,90	30,00%
TOTAL HT :	57 466,32	TOTAL HT :	57 466,32	100,00%

- 2) De charger le Maire de solliciter la DETR pour ledit projet et de l'autoriser à signer toute pièce en relation avec ce dossier, au nom de la Commune,
- 3) De prévoir le financement de ce projet au Budget Primitif 2021.

M. ESCHENLAUER Rémi explique être tout à fait favorable aux travaux de relamping mais relève tout de même que certains quartiers/certaines rues mériteraient tout simplement d'être équipés car non éclairés (Rue Ziech...). Faire profiter ces rues serait intéressant pour les riverains.

M. le Maire répond que la municipalité est tout à fait consciente du manque d'éclairage dans certaines rues de la cité mais qu'il faudra effectuer encore d'autres travaux dans ces rues en plus du relamping (enfouissement des réseaux, voirie...) et qu'ils seront envisagés dans les prochaines années en fonction des possibilités budgétaires. Etant donné qu'une première tranche de travaux de rénovation du réseau d'éclairage public a été engagée en 2020 dans le Quartier des Etangs, il nous semblait cohérent et logique de poursuivre ce projet en 2021 afin que ce quartier soit entièrement rénové et ainsi de bénéficier d'une économie d'énergie substantielle (leds).

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 009/2021 ◆ Travaux d'investissement 2021 - Approbation des projets susceptibles de bénéficier de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le Conseil Municipal,

- Vu la nécessité de prendre une délibération adoptant les travaux et arrêtant les modalités de financement des projets susceptibles de bénéficier de la DSIL 2021,
- Après avoir entendu les explications du Maire et de M. MEY Dominique, Adjoint au Maire,
- Après discussion, délibération et vote à main levée unanime,

décide :

- 1) D'approuver les projets d'investissement détaillés ci-dessous susceptibles de bénéficier de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2021 ainsi que leur plan de financement prévisionnel :

<i>Plan de financement prévisionnel pour le projet de travaux de sécurisation de l'école élémentaire Louis Cazeaux</i>				
Détail des travaux	Coût prévisionnel en € H.T.	Mode de financement prévisionnel	Montant prévisionnel de financement en € H.T.	Part prévisionnelle de financement
Mise aux normes du portail et des clôtures :				
- Clôtures : remplacement du portail et des clôtures	10 090,00	- Autofinancement	12 636,93	70,00%
- Gros œuvre : élévation des poteaux du portail et des clôtures	3 402,75			
Mise aux normes PPMS de l'école (Plan Particulier de Mise en Sécurité face aux risques majeurs) :				
- Fourniture et installation d'alarmes PPMS	4 560,00	- DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)	5 415,82	30,00%
TOTAL HT :	18 052,75	TOTAL HT :	18 052,75	100,00%

<i>Plan de financement prévisionnel pour le projet de travaux d'isolation des combles de plusieurs bâtiments communaux</i>				
Détail des travaux	Coût prévisionnel en € H.T.	Mode de financement prévisionnel	Montant prévisionnel de financement en € H.T.	Part prévisionnelle de financement
Isolation des combles de plusieurs bâtiments communaux (annexe de la Mairie -ancienne poste-, centre socio-culturel, dojo, centre médico-social)	20 306,00	- Autofinancement	7 967,74	39,24%
		- Prime CEE	6 246,46	30,76%
		- DSIL (Dotation de Soutien à l'investissement Local)	6 091,80	30,00%
TOTAL HT :	20 306,00	TOTAL HT :	20 306,00	100,00%

- 2) De charger le Maire de solliciter la DSIL pour lesdits projets et de l'autoriser à signer toute pièce en relation avec ces dossiers, au nom de la Commune,
- 3) De prévoir le financement de ces projets au Budget Primitif 2021.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 010/2021 ◆ Création d'un poste de rédacteur contractuel pour accroissement temporaire d'activité.

Le Conseil Municipal,

- Considérant la nécessité de recruter un agent chargé de la communication et de l'organisation des manifestations,
- Après avoir entendu les explications du Maire et sur sa proposition,
- Après discussion, délibération et vote à main levée unanime,

décide :

- 1) De créer un poste de rédacteur contractuel pour accroissement temporaire d'activité à temps complet (35/35ème) à compter du 1er mars 2021,
- 2) De rémunérer cet emploi sur la base des indices afférents au 5ème échelon du grade de rédacteur territorial (indice brut 415, indice majoré 369),
- 3) D'autoriser le Maire à procéder au recrutement et à signer tout document en rapport avec cette affaire, au nom de la Commune.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 011/2021 ◆ Création d'un poste d'adjoint technique contractuel pour accroissement temporaire d'activité.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu les explications du Maire et sur sa proposition,
- Après discussion, délibération et vote à main levée unanime,

décide :

- 1) De créer un poste d'adjoint technique contractuel pour accroissement temporaire d'activité à temps complet (35/35ème) à compter du 1er mai 2021,
- 2) De rémunérer cet emploi sur la base des indices afférents au 1er échelon du grade d'adjoint technique (indice brut 354, indice majoré 330),
- 3) D'autoriser le Maire à signer tout document en rapport avec cette affaire, au nom de la Commune.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 012/2021 ◆ Création de six postes d'adjoint technique contractuel pour accroissement saisonnier d'activité.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu les explications du Maire et sur sa proposition,
- Après discussion, délibération et vote à main levée unanime,

décide :

- 1) De créer six postes d'adjoint technique contractuel pour accroissement saisonnier d'activité pour la période du 1er juin 2021 au 30 septembre 2021 inclus,
- 2) Que les attributions consisteront à seconder les ouvriers communaux pour l'entretien des espaces verts et l'arrosage durant l'été,
- 3) De fixer la durée hebdomadaire de service à 35 heures par semaine,
- 4) De rémunérer ces agents sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique (indice brut 354, indice majoré 330),
- 5) D'établir les contrats d'engagement sur les bases de l'application de l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la fonction publique territoriale et d'autoriser le Maire à les signer au nom de la Commune.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 013/2021 ◆ Transparence sur les indemnités des élus – Année 2020.

Le Maire explique aux conseillers municipaux que les articles 92 dernier alinéa et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'Engagement et à la Proximité codifiés dans le Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2123-24-1-1) prévoient que « chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et de tout syndicat... ».

Le Conseil Municipal prend acte de la communication par le Maire de l'état détaillant les indemnités des élus de la Commune de Soufflenheim pour l'année 2020, tel que repris ci-dessous :

Nom et prénom	Organisme	Fonction	Indemnités en Euros bruts pour 2020
SCHEYDECKER Camille	Commune de Soufflenheim	Maire	25 104,77
	Communauté de Communes du Pays Rhénan	Vice-Président	11 542,20
	Syndicat Intercommunal du Collège Albert Camus de Soufflenheim et Environs (SICES)	Président	5 068,69
	SDEA (Syndicat Des Eaux et de l'Assainissement)	Conseiller territorial	4 363,92
	PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural)	Vice-Président	1 470,24
		Total	47 549,82
AMBOS Danièle	Commune de Soufflenheim	Adjointe au Maire	10 078,55
		Total	10 078,55
MEYER Albert	Commune de Soufflenheim	Adjoint au Maire	10 078,55
		Total	10 078,55
BURGARD Marie-Louise	Commune de Soufflenheim	Adjointe au Maire	10 078,55
		Total	10 078,55
MULLER Patrick	Commune de Soufflenheim	Adjoint au Maire	10 078,55
		Total	10 078,55
EGGERMANN Nathalie	Commune de Soufflenheim	Adjointe au Maire	6 028,35
		Total	6 028,35
MEY Dominique	Commune de Soufflenheim	Adjoint au Maire	10 078,55
		Total	10 078,55
WAHL Jonathan	Commune de Soufflenheim	Conseiller Municipal	1 695,75
		Total	1 695,75
HAASSER Mireille	Commune de Soufflenheim	Ancienne Adjointe au Maire	4 078,65
		Total	4 078,65

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 014/2021 ◆ Communication du rapport annuel 2019 sur l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.

Le Maire présente au Conseil Municipal qui en prend acte le rapport annuel 2019 sur l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés, pour lequel le Comité Technique a émis un avis favorable lors de sa réunion du 16 septembre 2020.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 015/2021 ◆ Divers.

Le Maire informe les membres présents :

- L'ouverture des plis relative à la vente de la maison anciennement Rubel sise 3, Grand'Rue a eu lieu le 3 février 2021 en présence de Maître METZ (cf. délibération n° 083/2020 du 26 novembre 2020). Deux offres ont été reçues et un procès-verbal d'ouverture des plis a été dressé par le Notaire. Ce procès-verbal a été communiqué au Conseil Municipal et figure en annexe de l'invitation à la présente réunion. L'offre retenue est celle de M. KUBIAK Julien demeurant 2, allée du Golf à Soufflenheim d'un montant de 160.000,00 Euros, sachant que le prix de base était fixé à 151.000,00 Euros (montant de l'estimation du Service des Domaines).

- La maison anciennement Messner sise 16, rue du Marché avait également été mise en vente au même moment que la maison Rubel et selon la même procédure. Cependant, aucune offre n'a été réceptionnée par Maître METZ. L'estimation du service des domaines avait été retenue comme prix de base, soit 110.000,00 Euros.

De ce fait, il sera proposé aux Conseillers, lors d'un prochain Conseil Municipal, de lancer une procédure identique mais avec un prix de base pour la vente revue à la baisse. Afin que le Conseil Municipal puisse se rendre compte de l'état de l'immeuble et de sa valeur, une visite lui sera proposée prochainement.

- Depuis la dernière séance, le marché suivant a été passé selon la procédure adaptée :

Date du marché	Entreprise retenue	Objet du marché	Montant du marché en € TTC
15/02/2021	BERNHARD HORTICOLES - Ingwiller	Fourniture de fleurs pour le fleurissement estival	19 399,27

- La décision modificative de cession n° 2021/01 relative à la cession de terrains avec soulte au lieudit « Niedermatten » à Mme STEIN Véronique a été passée en comptabilité le 16 février 2021.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

La séance est close à 20h40.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 24 février 2021 comporte les délibérations n° 001/2021 à 015/2021 :

N° 001/2021 ◆ Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020.

N° 002/2021 ◆ Programme des travaux d'exploitation et patrimoniaux pour 2021 - Forêt communale de Soufflenheim.

N° 003/2021 ◆ Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2020 du Budget Annexe de la Forêt.

N° 004/2021 ◆ Budget Annexe de la Forêt – Affectation des résultats de l'exercice 2020.

N° 005/2021 ◆ Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2020 du Budget Principal de la Commune.

N° 006/2021 ◆ Budget Principal de la Commune – Affectation des résultats de l'exercice 2020.

N° 007/2021 ◆ Approbation de la convention de participation financière avec le Tennis Club de Soufflenheim dans le cadre de la construction d'un terrain de Padel.

N° 008/2021 ◆ Travaux d'investissement 2021 - Approbation du projet susceptible de bénéficier de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR).

N° 009/2021 ◆ Travaux d'investissement 2021 - Approbation des projets susceptibles de bénéficier de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

N° 010/2021 ◆ Création d'un poste de rédacteur contractuel pour accroissement temporaire d'activité.

N° 011/2021 ◆ Création d'un poste d'adjoint technique contractuel pour accroissement temporaire d'activité.

N° 012/2021 ◆ Création de six postes d'adjoint technique contractuel pour accroissement saisonnier d'activité.

N° 013/2021 ◆ Transparence sur les indemnités des élus – Année 2020.

N° 014/2021 ◆ Communication du rapport annuel 2019 sur l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.

N° 015/2021 ◆ Divers.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆